

BUREAU

du lundi 3 octobre 2022

VIRIAT - Salle des Fêtes

PROCES-VERBAL

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Jean-François DEBAT, Bernard BIENVENU, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Guillaume FAUVET, Isabelle MAISTRE, Walter MARTIN, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Eric THOMAS, Jonathan GINDRE, Valérie GUYON, Aimé NICOLIER, Sylviane CHENE, Emmanuelle MERLE, Claudie SAINT-ANDRE, Jean-Marc THEVENET, Yves CRISTIN, Thierry PALLEGOIX, Jean-Luc ROUX, André TONNELIER, Michel LEMAIRE

Excusés : Jean-Yves FLOCHON, Jean-Pierre ROCHE, Sébastien GOBERT, Thierry MOIROUX, Bruno RAFFIN

Secrétaire de Séance : Guillaume FAUVET

Quorum : 21 présents sur 26

Par convocation en date du 26 septembre 2022, l'ordre du jour est le suivant :

DECISIONS DE GESTION* :

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

1 - Marché global de performance pour l'implantation du siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse dans l'immeuble Kennedy - Désignation des équipes admises à participer à la phase offre du dialogue

DECISIONS D'ORIENTATION :

- Démographie médicale
- Mobilités - déploiement des lignes de covoiturage / point d'information

Bernard BIENVENU présente le dossier. Il rappelle les critères de sélection des candidats amenés à concourir. La candidature du groupe FLORIOT a été écartée car ses références dans ce type de marché ne sont pas suffisantes.

Délibération DB-2022-195 - Marché global de performance pour l'implantation du siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse dans l'immeuble Kennedy - Désignation des équipes admises à participer à la phase offre du dialogue

CONSIDERANT la consultation lancée le 5 juillet 2022 sous la forme d'un dialogue compétitif de niveau APS avec chiffrage détaillé en vue de l'attribution d'un marché global de performance pour l'implantation du siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse dans l'immeuble Kennedy ;

CONSIDERANT les 4 candidatures reçues dans les délais ;

CONSIDERANT l'avis émis par la commission d'appel d'offres réunie le 27 septembre 2022 pour admettre à participer à la phase offre du dialogue les candidats suivants :

- Groupement CITINEA (mandataire, 69100 Villeurbanne) / ENGIE SOLUTIONS / SOHO ATLAS IN FINE / MEGARD ARCHITECTES / TETRIS / QUADRIPLUS GROUPE / EUROPE ACOUSTIQUE INGENIERIE / (sous-traitants : KATENE, COGECI et PROCOBAT) ;
- Groupement LEON GROSSE (mandataire, 69500 Bron) / IDEX / ARCHIGROUP / JACQUES GERBE & ASSOCIES / EODD / CHAPUIS STRUCTURES / CET INGENIERIE / CYPRIUM / VENATHEC / ALLOUIS / INEO RHONE ALPES AUVERGNE / DRA ;
- Groupement BOUYGUES BATIMENT SUD EST (mandataire, 69487 Lyon) / EMALEC / KARDHAM CARDETE HUET ARCHITECTURE / ARCHIBULLE / KARDHAM / SYNAPSE / ALTEREA / EXACT ACOUSTIQUE

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

ARRETE comme suit la liste des candidats admis à participer à la phase offre du dialogue :

- **Groupement CITINEA (mandataire, 69100 Villeurbanne) / ENGIE SOLUTIONS / SOHO ATLAS IN FINE / MEGARD ARCHITECTES / TETRIS / QUADRIPLUS GROUPE / EUROPE ACOUSTIQUE INGENIERIE / (sous-traitants : KATENE, COGECI et PROCOBAT) ;**
- **Groupement LEON GROSSE (mandataire, 69500 Bron) / IDEX / ARCHIGROUP / JACQUES GERBE & ASSOCIES / EODD / CHAPUIS STRUCTURES / CET INGENIERIE / CYPRIUM / VENATHEC / ALLOUIS / INEO RHONE ALPES AUVERGNE / DRA ;**
- **Groupement BOUYGUES BATIMENT SUD EST (mandataire, 69487 Lyon) / EMALEC / KARDHAM CARDETE HUET ARCHITECTURE / ARCHIBULLE / KARDHAM / SYNAPSE / ALTEREA / EXACT ACOUSTIQUE (sous-traitant : JUILLARD ENVIRONNEMENT) ;**

AUTORISE la poursuite de la procédure avec les candidats susmentionnés.

La séance est levée à 17 h 40.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 5 octobre 2022.

Le secrétaire de séance,

Guillaume FAUVET



Pour le Président et par délégation,



Le Conseiller délégué,
Sébastien GOBERT
Délégué à l'Administration Générale
et aux Ressources Humaines

